chez le jouailler par une gueuse, nommée Me Valois de la Motte, avec des Bons de la Reine, dont cette coquine contrefit la Signature, mais mal Antoinette de France. Le Cardinal donna son attestation comme quoi c'etoit la veritablement la signature de la reine. Ils vouloient negocier les diamans en Hollande, mais on les prevint, en portant les bons falisfiés avec les attestats au roi qui fit appeller le Cardinal le matin du Jour de l'assomption de la Vierge, ou il devoit officier, et lui montra son papier en presence de la Reine, du garde des Sceaux et de M. de Breteuil. Le Cardinal avoüa mais s'excusa pour avoir eté trompé, pria le roi de ne pas mettre de l'eclat dans sa punition. Il fut arreté, conduit dans sa maison, ou apres un interrogatoire tres court, il fut transferé a la Bastille. On parle ensuite d'un Contrat en forme fait entre le Jouaillier et lui, a quoi on ne comprend rien. Le Pce K.[aunitz] dit du bien de son amabilité.

Le tems beau et chaud.